

**BULLETIN D'INSCRIPTION (un par personne ou par couple)**  
**Pèlerinage en Roumanie du dimanche 26 au mercredi 5 août 2020**

Nom (en majuscule) M., Mme, Mlle.....Prénom.....  
Si nous ne l'avions déjà, joindre une photocopie du passeport ou CNI valide aux dates du voyage

Pour les couples :

Conjoint (en majuscule) M., Mme, Mlle.....Prénom.....

Adresse complète.....

C P ..... Ville.....

Tél. fixe.....

Tél. portable 1.....

Tél. portable 2 (si couple)

Adresse mail.....@.....

Personne de confiance à avertir en cas de nécessité :

Nom.....Prénom.....

Tél. portable si possible.....

Accepte de partager sa chambre : oui / non avec ..... (personne que vous connaissez).

1.670 € x	personne (s) (base chambre double et 30 pèlerins)	€
	Supplément chambre individuelle (si disponible) (315 €) :	€
	Souhaiterais l'assurance annulation ( <u>entre le moment de votre inscription et le départ</u> . Après le départ, notre assurance vous couvre déjà) (60 €) :	€
	TOTAL	€

Je m'engage fermement, en versant avant un **acompte (pas des arrhes)** d'un montant de 600 € ou 700 € (ch. indiv.) **par personne**, à valoir sur le prix total.

De préférence, à payer par virement au compte Exaltavit Humiles **pour le 15 janvier 2020** :

IBAN : FR76 3000 3017 9200 0372 9076 086 (BIC : SOGEFRPP)

Ou chèque(s) à l'ordre de : « *Exaltavit humiles* » à envoyer chez M. et Mme. Daniel Debris, 14 rue du Prof. Fleury, 76130 Mont-Saint-Aignan (02 32 18 61 15 ou 06 68 66 31 20) qui sera déposé au 15/01.

**Je m'engage à verser le second acompte du même montant que le premier avant le 31 mars 2020 et le solde avant le 15 juin 2020 (vous pouvez aussi envoyer tous les chèques d'un coup qui seront déposés en banque respectivement à ces trois dates).**

**Je déclare avoir pris connaissance des conditions particulières de vente et adhérer à la charte du pèlerinage que j'ai toutes deux lues attentivement (disponibles sur [www.messe-tradi-rouen.com](http://www.messe-tradi-rouen.com)). En particulier, je suis conscient qu'Exaltavit Humiles n'est pas une agence de voyage professionnelle qui disposerait d'un agrément de tourisme mais qu'elle agit dans le cadre de la tolérance que l'État accorde aux associations jusqu'à trois voyages par an. Elle sert uniquement d'intermédiaire entre ses membres mutualisant leurs vacances et les prestataires choisis.**

Fait à.....le.....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » (deux fois pour un couple !)